

## Paul-Georges-Marie DUPONT des LOGES Évêque de Metz (1843-1886)

Paul-Georges-Marie Dupont des Loges est né à Rennes le 11 novembre 1804. Il est le fils de Pierre-Louis et d'Angélique-Joséphine-Cécile du Bois le Bon de La Choltais.

Il fit ses études au petit séminaire de Rennes, puis au séminaire de Saint-Sulpice à Paris, où il suivit un bon enseignement et les conseils de son directeur personnel, le père Hamon, curé de Saint-Sulpice. Après sept années d'étude au séminaire, le 20 décembre 1828, Paul-Georges-Marie Dupont des Loges fut ordonné prêtre et nommé vicaire à Saint-Sauveur de Rennes par Mgr. de Lesquen, évêque du diocèse breton. Il exerça son ministère tout en continuant ses études et en développant ses talents de prédicateur. En octobre 1834 il fut nommé chanoine honoraire mais continua son action auprès des pauvres et des orphelins tout en acceptant bon nombre de prédications, même hors de son diocèse. C'est ainsi qu'il se fit remarquer par Mgr. de Poulpiquet, évêque de Quimper, qui le voulut comme coadjuteur en vue de sa succession. Pour des raisons politiques, de peur que les Bretons ne soutiennent le régime déchu, cette nomination n'eut pas lieu. En 1835, l'évêque de Blois lui proposa les fonctions de vicaire général, qu'il refusa. En octobre 1840 il accepta de devenir vicaire général de Mgr Morlot, évêque d'Orléans. Deux ans plus tard, Paul-Georges-Marie Dupont des Loges fut nommé évêque de Metz puis ordonné le 5 mars 1843 dans la chapelle du séminaire de Saint-Sulpice; il arriva à Metz le 16 mars 1843.

Durant son épiscopat, Mgr. Dupont des Loges eut à cœur de développer l'enseignement pour tous (exploitant au mieux la loi de 1850 sur la liberté de l'enseignement) et sut obtenir de l'administration du Génie l'abbaye de Saint Clément, où étaient déposés des lits militaires, pour y installer un collège dès 1858. Il permit aussi à bon nombre de congrégations de fonder des Écoles chrétiennes. Il réussit surtout à convaincre les fidèles du diocèse d'être généreux pour réaliser la construction du petit séminaire de Montigny-lès-Metz dont la chapelle fut consacrée le 29 août 1854. En 1861, il entreprit de restaurer l'ancien petit séminaire pour y établir un séminaire de philosophie, à côté mais distinct de celui de théologie. Celui-ci fut terminé en 1863. Mgr. Dupont des Loges fit venir à Metz de nombreux prédicateurs et permit l'installation de congrégations religieuses, notamment les Carmélites et les Petites Sœurs des Pauvres, en 1861.

Durant son épiscopat, Mgr. Dupont des Loges connut des régimes politiques différents: monarchie, république, empire.

Quel fut donc le rôle politique de cet évêque sous la Monarchie de Juillet, durant la Seconde République puis l'Empire, et enfin face à l'Allemagne durant l'annexion qu'il connut jusqu'à sa mort en 1886 ?



### La Monarchie de Juillet : 1830-1848

Dès son arrivée à Metz et suite à quelques oppositions pour la célébration de fêtes religieuses et processions publiques, Mgr. Dupont des Loges sut rappeler ses droits à M. Germet, alors préfet de la Moselle.

Il n'hésita pas non plus à intervenir, avec d'autres évêques, contre le projet de loi du 2 février 1844 qui suivait celui du ministre Guizot sur l'enseignement secondaire (1841). Celui-ci prévoyait de retirer aux évêques le contrôle de l'enseignement dans les petits séminaires qui avaient ouvert leurs portes à des élèves non destinés au

sacerdoce. Ce projet qui remettait en cause l'article 69 de la Charte de 1830 sur la liberté de l'enseignement avait été retiré. C'est donc en février 1844 que le ministère de l'Instruction Publique proposa un nouveau projet pour que l'ouverture et le fonctionnement d'établissements scolaires libres soit soumis au contrôle de l'Université et que les enseignants ne soient d'aucune congrégation religieuse. La réaction de l'épiscopat ne se fit pas attendre et Mgr. Dupont des Loges écrivit une lettre au gouvernement, le 12 mars 1844, pour lui demander de renoncer à son projet, qui était contraire à la liberté de l'enseignement et de conscience que la loi assurait à tous. Ce projet fut également retiré.

### **La Seconde République : 1848-1851**

Dès le 1er mars 1848, le Commissaire du gouvernement à Metz, Billaudel, fit parvenir à Mgr. Dupont des Loges un décret stipulant que le gouvernement provisoire de la République demandait aux ministres de tous les cultes de célébrer la mémoire de ceux qui avaient su reconquérir la liberté. L'évêque demanda donc à ses prêtres de célébrer (le 14 mars 1848) "un service solennel pour le repos de l'âme des Français qui avaient péri les 23 et 24 février". Il fit de même, après les émeutes de juin à Paris. Suite à la demande du ministre de l'Instruction Publique et des Cultes, Freslon, il accepta de célébrer la solennité d'actions de grâce (*Te Deum*) le jour de la promulgation de la nouvelle Constitution, le 19 novembre 1848.

Enfin, il reçut Louis-Napoléon, lors de son passage à Metz le 25 août 1850. Il accueillit le Président et ne manqua pas de lui montrer l'état d'abandon dans lequel le gouvernement laissait sa cathédrale.

### **Le Second Empire: 1852-1870**

Ce changement de régime transforma les rapports politiques entre l'Église et l'État. Dès le 9 mars 1852, un décret donnait en effet au chef de l'État le pouvoir de nommer et de révoquer les représentants de l'épiscopat au conseil supérieur de

l'Instruction Publique, alors que ceux-ci étaient jusqu'alors élus par leurs confrères. Le pouvoir de l'État s'élargissait ainsi au contrôle de l'Église et très vite limita la liberté d'enseignement qui lui était reconnue. Le décret du 31 décembre 1853 instituait des inspecteurs nommés par le gouvernement (sur proposition des évêques) et chargés de remettre au ministre de l'Instruction publique des rapports sur les pensionnats des institutions religieuses. Mgr. Dupont des Loges écrivit alors au ministre que seul l'évêque était habilité à entrer dans ces maisons et que s'il se tenait à sa disposition pour tous renseignements qu'il jugerait utile d'avoir, il refusait de lui désigner des ecclésiastiques que l'État nommerait inspecteurs. Fortoul, alors ministre, ne put refuser cette proposition et précisa que c'était pour éviter cette tâche aux évêques que le conseil supérieur et le gouvernement avaient signé ce décret. Mgr. Dupont des Loges se félicita de cette réponse. Tout en développant ses échanges avec le gouvernement, il eut le souci de sauvegarder son indépendance face à l'empereur, refusant même de se rendre, avec tous les évêques, au baptême du prince impérial célébré en juin 1856 à Notre-Dame, par le cardinal Patrizi, légat du pape.

En 1859, Mgr. Dupont des Loges s'opposa à nouveau à l'empereur, à propos de la guerre d'Italie. Il publia, le 21 novembre, un mandement à ses fidèles dans lequel il dénonçait l'attitude de Victor-Emmanuel contre les États pontificaux. Par ailleurs, il rétablissait aussi la vérité sur les accords du 20 juillet 1859 à Plombières entre l'empereur et Cavour, montrant ainsi le soutien de Napoléon à Victor-Emmanuel, alors qu'en France l'empereur affirmait vouloir protéger le pape. D'autres évêques prirent rapidement position. Le gouvernement interdit alors les lettres publiques au pape ainsi que toute protestation de l'épiscopat dans la presse. Victor-Emmanuel et Garibaldi, soutenus par Napoléon III, pouvaient continuer d'envahir les États pontificaux, l'Ombrie et le royaume de Naples.

Lors des élections législatives de 1863, Mgr. Dupont des Loges contre-signa une lettre publiée dans la presse par l'épiscopat français qui

demandait aux catholiques de voter pour la défense de la liberté religieuse en France et pour le respect des intérêts du pape. Le 31 mai, le ministre des Cultes Rouland écrivit à chaque évêque signataire, leur reprochant d'avoir outre-passé leurs droits et leur rappelant que leurs pouvoirs étaient strictement limités à leur diocèse. Le gouvernement interdit alors toute délibération d'évêques assemblés sans autorisation. En janvier 1865, un décret impérial interdit aux évêques de publier dans leur diocèse l'encyclique de Pie IX "Syllabus" (sur les erreurs de notre temps). Mgr. Dupont des Loges écrivit aussitôt au ministre, lui reprochant de vouloir soumettre l'Église à l'État et l'accusant de ne pas respecter le concordat de 1801 qui prévoyait le libre exercice de la religion catholique et l'indépendance de l'Église dans le domaine spirituel. Puis, il envoya un exemplaire de l'encyclique à chacun des prêtres de son diocèse!...

### L'Annexion

Le département de la Moselle, devenu avec l'Alsace Terre d'Empire (Reichsland) n'ayant pas tout à fait les mêmes frontières que les délimitations du diocèse de Metz, Mgr. Dupont des Loges se retrouva à la tête d'un diocèse dépendant de deux juridictions différentes. Pie IX, par les décrets de juillet 1874, fit correspondre les diocèses de Metz et de Strasbourg aux frontières politiques, les détachant de la province archiépiscopale de Besançon pour les faire relever directement du Saint-Siège. L'arrondissement de Briey fut alors rattaché au diocèse de Meurthe-et-Moselle et ceux de Sarrebourg et de Château-Salins au diocèse de Moselle.

Dès 1871, l'Empire mit en place un régime anticlérical. Tout d'abord, par la loi du 10 décembre 1871 (*Kanzelparagraph* - paragraphe de la chaire) qui condamnait à deux ans de prison tout ecclésiastique qui tiendrait des propos contre l'État, troublant ainsi l'ordre public. Suivit la loi du 4 juillet 1872 qui interdisait la Compagnie de Jésus dans l'Empire. A Metz, le collège Saint-Clément dut alors fermer ses portes. Le 20 mai 1873, une ordonnance du chancelier étendait aux

Rédemptoristes, aux Lazaristes, aux Prêtres du Saint-Esprit et aux Dames du Sacré-Cœur cette interdiction de résider sur le territoire allemand ainsi que dans tous les pays d'Empire. Dans le diocèse de Metz furent donc expulsés les Rédemptoristes de Teterchen et de Boulay et fermés les pensionnats des Dames du Sacré-Cœur de Montigny et de la rue Châtillon à Metz. Les Frères des Ecoles chrétiennes, les Frères de la doctrine chrétienne furent à leur tour expulsés et leurs écoles fermées dans tout le diocèse. En ce qui concerne les séminaires, c'est la loi du 12 février 1873 qui fut appliquée: le programme des études était établi par le gouvernement, les professeurs devaient être formés dans une université allemande puis nommés avec l'agrément de l'État.

Bref, de 1871 à 1879, sous la direction de von Moeller, président supérieur d'Alsace-Lorraine, Mgr. Dupont des Loges vit son pouvoir religieux très amoindri et dut essayer de nombreux refus, surtout quand il voulut faire intervenir des prédicateurs étrangers à son diocèse. En outre, certaines de ses lettres pastorales, soumises, tout comme les encycliques du pape, à l'autorisation préalable du pouvoir civil, furent interdites de publication.

Le 1er février 1874, Mgr Dupont des Loges fut élu député de Metz au *Reichstag* où il ne siégea qu'une fois durant les trois années de son mandat, le 11 février, pour demander que les populations de l'Alsace-Lorraine incorporées sans leur consentement à l'empire allemand par le traité de Francfort, puissent se prononcer sur cette incorporation. Cette demande fut rejetée suite à l'intervention de Mgr. Raess, évêque de Strasbourg, qui prétendait que les Alsaciens et les Mosellans de sa confession n'avaient aucune intention de remettre en cause le traité de Francfort conclu entre la France et l'Allemagne.

Le 5 mai 1877, Guillaume 1er fit sa première visite à Metz. Mgr Dupont des Loges rencontra donc l'empereur et ses ministres. Il profita de cette réception pour dire au ministre de la guerre, le général von Kameke, son regret concernant l'obligation faite aux séminaristes d'accomplir leur service militaire. Le lendemain de

cette réception, des processions et des feux d'artifice furent organisés dans toute la ville dont un provoqua un incendie sur la toiture de la cathédrale. Celle-ci fut refaite par des architectes allemands avec une armature de fer et couverture en cuivre. Le portail latéral fut également reconstruit et les édifices qui entouraient la cathédrale furent détruits. L'évêque rencontra une seconde fois l'empereur lors de sa visite du 23 septembre 1879 durant laquelle ils visitèrent ensemble les travaux de la cathédrale.

Afin de permettre une administration plus autonome de l'Alsace-Lorraine, Guillaume 1er nomma, le 1er octobre 1879, un gouverneur général ne relevant que de lui. Les rapports de l'évêque avec le gouvernement, notamment en ce qui concerne les nominations aux cures, passaient alors par Manteuffel, le premier à occuper cette nouvelle fonction. Ce dernier favorisa les intérêts religieux du diocèse, surtout en ce qui concerne les petits séminaires, le service militaire obligatoire des séminaristes pour qui il permit certaines exemptions, et l'enseignement de la religion dans les écoles primaires.

Dès 1879, Mgr. Dupont des Loges commença à penser à sa succession. Il entreprit

des négociations avec le Saint-Siège et avec le gouvernement de Berlin, proposant l'abbé Fleck comme successeur. Celui-ci fut effectivement nommé coadjuteur par le pape, le 19 janvier 1881, après que l'empereur eût approuvé la procédure proposée par l'évêque de Metz. Le 25 juillet 1881, l'abbé Fleck fut ordonné à l'église Saint-Vincent (la cathédrale étant en restauration).

Le 12 décembre 1882, le maréchal von Manteuffel envoyait à Mgr. Dupont des Loges les insignes de l'ordre royal de la Couronne (seconde classe, avec étoile) que l'empereur lui accordait en raison du travail de l'évêque en faveur des catholiques allemands de son diocèse. L'évêque, arguant qu'il n'avait jamais accepté aucune décoration, même de l'État français, refusa les honneurs de l'empereur. Mais, le 17 décembre, la *Gazette de Lorraine* publia l'information, obligeant ainsi l'évêque à annoncer publiquement son refus. Très vite, toute la presse française présenta ce refus comme une opposition à l'Allemagne et félicita le patriotisme de l'évêque. Cet incident ne semble pas avoir causé trop de tort au diocèse ni même aux relations entre l'évêque et le *Statthalter*.

Mgr. Dupont des Loges mourut à Metz le 18 août 1886 et fut inhumé à la cathédrale, chapelle Saint-Livier, le 25 août.

**Jean-Baptiste LAURENT**